

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 juillet 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	19	4	9	0	1

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUGAY Marie, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, PLAZANET Mélanie à SIMON Philippe, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à Jean-Michel BIDAUD, LOURADOUR Patricia à SUDRON Frédéric

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

FINANCES

Délibération n° C91-2025 : Convention de location de vélo longue durée

Il s'agit de revoir la convention de location de vélo longue durée pour mieux répondre aux obligations de chacun et de proposer des durées de location potentielles différentes pour les usagers potentiellement intéressés.

Il s'agit pour le Conseil :

- De valider cette nouvelle proposition de location de vélo longue durée ;
- De valider les tarifs proposés à savoir 1 mois à 40 €, 3 mois à 105 € et 6 mois à 210 € ;
- D'autoriser M. le Président à signer lesdites conventions avec les locataires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix Pour et 1 abstention, décide :

- De valider cette nouvelle proposition de location de vélo longue durée ;
- De valider les tarifs proposés à savoir 1 mois à 40 €, 3 mois à 105 € et 6 mois à 210 € ;
- D'autoriser M. le Président à signer lesdites conventions avec les locataires

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 21 juillet 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 22/07/2025
Publié le : 22/07/2025

